

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 808

5 avril 2013

SOMMAIRE

ABC Comptabilité S.à.r.l.	38738	Go Find IT Technologies S.à r.l.	38754
Activ Services Luxembourg Sàrl	38739	G.O. II - Luxembourg One S.à r.l.	38744
Alliance Gestion S.A.	38741	Grand Garage de Mondercange S.à r.l. ...	38760
Arrow Ball S.à r.l.	38742	Grifinvest S.A.	38760
Bensadoun Fils S.à.r.l.	38744	Hamburg-Luxemburger Warenhandelsge- sellschaft	38760
Beverage Packaging Holdings (Luxem- bourg) V S.A.	38747	Harbour HoldCo S.à r.l.	38752
Brait Management S.A.	38751	Hava Naguila s.à r.l.	38778
Cargoleasing S.A.	38753	Hawkley Luxco S. à r.l.	38759
Cascais S.à r.l.	38758	Hawkley Luxco S. à r.l.	38761
Development Finnish Feeder III S.C.A. ...	38755	Highland VIII - Lux (1) S.à r.l.	38773
El Campo S.à r.l.	38739	Highland VIII - Lux (2) S.à r.l.	38773
EXCELIA Management Services	38738	HLG Ingénieurs-Conseils S.à r.l.	38782
Fipe Lux S.à r.l.	38740	Holdinvest s.à r.l.	38781
Flying Start Invest S.A.	38742	Horizon Santé, S.à r.l.	38773
Frederic Beal Investments S.A.	38760	Horus SA	38782
FR Participation S.à r.l.	38742	Houdah Software S.à r.l.	38772
FR Participation S.à r.l.	38744	Hubco S.A.	38784
Fruits, Légumes, Luxembourg, S.à r.l.	38758	Hydro Energy 1 S.à r.l.	38778
Galeria Kaufhof Holding S.à r.l.	38746	I.T.I.C. -International Technologies Invest- ments Company Holding S.A.	38773
Generali European Retail Investments Holding S.A.	38747	I.T.I.C.-International Technologies Invest- ments Company Holding S.A. - SPF	38773
Generali North American Holding S.A. ..	38751	Leafy S.à r.l.	38778
General Invest Entertainment S.A.	38751	Lux 2 Starlight USD S.à r.l.	38762
Gent's Properties	38752	M2 Invest	38782
GLESENER, Commerce de bétails S.à r.l.	38753	SIGNA Prime Luxembourg Holding S.à r.l.	38746
Go Between Services S.A.	38754		

**EXCELIA Management Services, Société à responsabilité limitée,
(anc. ABC Comptabilité S.à.r.l.).**

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 57, rue de l'Alzette.
R.C.S. Luxembourg B 105.273.

L'an deux mille douze, le dix-huit décembre.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- Monsieur Carlos MARQUES, conseiller fiscal, né à Pombal (Portugal) le 12 août 1967, demeurant professionnellement à L-4011 Esch-sur-Alzette, 57, rue de l'Alzette,

seul associé de la société "ABC COMPTABILITE S.à.r.l.", établie et ayant son siège à L-4011 Esch-sur-Alzette, 57, rue de l'Alzette, constituée suivant acte du notaire Aloyse BIEL de Esch-sur-Alzette en date du 21 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 370 du 23 avril 2005, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire Aloyse BIEL de Esch-sur-Alzette en date du 18 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1712 du 21 août 2010, et inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.273,

Le comparant prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Le comparant décide d'accepter, en sa qualité de gérant unique de la société, au nom de la Société la cession en date du 25 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 2176 du 1^{er} septembre 2012, conformément à l'article 1690 du Code Civil et dispense le cessionnaire à faire signifier ladite cession à la Société, déclarant n'avoir aucune opposition et aucun empêchement à faire valoir qui puissent arrêter son effet.

Deuxième résolution

Le comparant décide de changer la dénomination sociale de la Société de «ABC COMPTABILITE S.à.r.l.» en «EXCELIA Management Services».

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, le comparant choisit de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

" **Art. 4.** La société prend la dénomination de EXCELIA Management Services."

Quatrième résolution

Le comparant décide de modifier l'objet social de la société et en conséquent l'article 2 des statuts de la Société est modifié qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet l'activité de conseil économique consistant à fournir des services et des conseils en matière micro-et macroéconomique ainsi qu'en gestion d'entreprise ainsi que toutes prestations de services annexes ou complémentaires.

- La société a également pour objet le conseil en ressources humaines, de secrétariat social, de calcul des rémunérations ainsi que de toutes prestations de services annexes."

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: MARQUES, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61887. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signe): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013022695/50.

(130028036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

**El Campo S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Activ Services Luxembourg Sàrl).**

Siège social: L-5445 Schengen, 1C, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 145.719.

L'an deux mille douze.

Le vingt décembre.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- Monsieur Didier BERTRAND, courtier en travaux, demeurant à F-57480 Contz-les-Bains, 8A, chemin des Vignes, propriétaire de toutes les cent (100) parts sociales de la société "ACTIV SERVICES Luxembourg SARL", avec siège social à L-5407 Bous, 1a rue des Romains, constituée suivant acte du notaire Urbain THOLL de Mersch en date du 7 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 915 du 30 avril 2009,

inscrite au registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B145.719,

Il déclare d'abord céder à Jurgen Johny BERGMANS, employé privé, né à Genk (Belgique) le 8 mai 1978, demeurant à B-3690 Zutendaal, Hoogstraat 6 Bus 2, la totalité des cent (100) parts sociales de la Société, pour le prix d'un euro (EUR 1.-).

Le cessionnaire sera propriétaire des parts sociales lui cédées et il aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

Le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Le prix de cession a été payé par le cessionnaire au cédant avant la passation des présentes et hors la présence du notaire. Ce dont quittance et titre.

Ensuite: Monsieur Didier BERTRAND, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant, accepte au nom de la Société la cession qui précède, conformément à l'article 1690 du Code Civil et dispense le cessionnaire à faire signifier ladite cession à la Société, déclarant n'avoir aucune opposition et aucun empêchement à faire valoir qui puissent arrêter son effet.

Finalement, l'associé unique, Jurgen BERGMANS, préqualifié, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Il donne son agrément en ce qui concerne la cession de parts visée ci-avant.

Deuxième résolution

Suite à la cession qui précède, le capital social est désormais réparti comme suit:

- Jurgen BERGMANS, cent parts sociales	100
Total: cent parts sociales	100

Troisième résolution

L'Associé unique décide de révoquer Didier BERTRAND de ses fonctions de gérant et lui donne décharge.

Quatrième résolution

L'Associé unique décide de nommer aux fonctions de gérant unique, Jurgen BERGMANS, susdit, pour une durée illimitée.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Cinquième résolution

L'Associé unique décide de changer la dénomination sociale de la Société de «ACTIV SERVICES Luxembourg SARL» en «EL CAMPO S.à.r.l.».

Sixième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique choisit de modifier en conséquence l'article 1 des statuts de la Société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . La société à responsabilité limitée prend la dénomination de EL CAMPO S.à.r.l.".

Septième résolution

L'Associé unique décide de transférer le siège social de Bous à Schengen et par conséquent de modifier l'article 2 Premier alinéa des statuts comme suit:

" **Art. 2. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi dans la commune de Schengen."

Huitième résolution

L'Associé unique fixe l'adresse à L-5445 Schengen, 1C, route du Vin.

Neuvième résolution

L'article 3 des statuts de la Société est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence commerciale, les prestations de services administratifs ainsi que l'intermédiaire d'achat et de vente de matériaux IT, électronique, ordinateurs, carrelage, faïencerie, carreau, isolation et tout ce qui touche directement ou indirectement la maçonnerie, services et fournitures pour ordinateur et internet ainsi que la création et hébergement de sites internet. Elle pourra également faire le transport et la logistique de petits colis, l'achat et la vente par tous moyens de marchandises en gros et détails en tant qu'intermédiaire ou agence, l'import et l'export.

La société a également pour objet le nettoyage des bâtiments après la fin des travaux de construction, le nettoyage de façades à l'aide de vapeur et par sablage, la peinture de constructions métalliques, l'installation de portes blindées et portes coupe-feu en métal, l'installation de portes de garages, volets, persiennes, grilles, etc en métal, l'installation de cloisons mobiles, de revêtement de murs, plafonds, etc en métal, le montage de menuiserie extérieure et intérieure en métal: portes, fenêtres, châssis, escaliers, placards, cuisines équipées, aménagements de magasins, le placement de cloisons en gyproc, l'installation de stores et persiennes, l'installation de systèmes d'éclairage et de signalisation de chaussées, voies ferrées, aéroports et installations portuaires (y compris l'installation de panneaux de signalisation), les travaux d'isolation de chambres froides et d'entrepôts frigorifiques, les travaux d'isolation de canalisations de chauffage ou de réfrigération, l'installation d'isolation thermique, acoustique et anti vibratile, travaux de rejointoyage, le montage et le démontage d'échafaudages et de plates-formes de travail, les travaux de levage pour le compte d'autrui, le montage de structures métalliques non fabriquées par l'unité qui exécute le travail, la construction de cheminées et de fours industriels, la pose de chapes et le déblayage de chantiers.

La société aura également pour objet l'exploitation d'une plateforme logistique, l'organisation et tous les services relatifs, la gestion et l'assistance en tant qu'intermédiaire ou agence; tous les travaux comptables et tous les services Internet et de télécom comme intermédiaire.

La société peut également s'intéresser par voie d'apport, de cession ou de fusion à toutes autres sociétés ou entreprises similaires susceptibles de favoriser directement ou indirectement le développement des affaires.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société aura enfin pour objet toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement."

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BERTRAND, BERGMANS, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62837. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signe): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013022697/92.

(130028035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Fipe Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 170.780.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2013.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2013027131/12.

(130032682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Alliance Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4779 Pétange, 15, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 75.624.

L'an deux mille douze,

le vingt décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «ALLIANCE GESTION S.A.», (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège actuel rue de Bettembourg, à L-3378 Livange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 75.624.

La Société a été constituée suivant acte notarié du 27 avril 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 622 du 1^{er} septembre 2000.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné, en date du 31 octobre 2007, publié au Mémorial numéro 2881 du 12 décembre 2007, page 138 255.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur René D'AVERSI, administrateur de société, demeurant à Distroff France).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Kit Sum WONG, employée privée, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1) Transfert du siège social statutaire et administratif de la Société de Livange à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).
- 2) Fixation de la nouvelle adresse de la Société au 15, rue Robert Schuman, L-4779 Pétange.
- 3) Modification afférente de l'article deux (2), premier alinéa des statuts de la Société.
- 4) Modification de la date de la tenue des assemblées générales annuelles statutaire pour la fixer désormais au quatrième jeudi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures et modification afférente de l'article seize (16), premier alinéa des statuts de la Société.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société de Livange, commune de Roeser à PETANGE (Grand-Duché de Luxembourg) et plus précisément à l'adresse suivante:

15, rue Robert Schuman, L-4779 Pétange.

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit transfert de siège, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier le premier alinéa de l'article DEUX (2) des statuts de la Société, lequel alinéa aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. (premier alinéa). «Le siège social est établi à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de changer la date de la tenue des assemblées générales annuelles statutaire de la Société de telle sorte qu'elles seront désormais tenues le quatrième jeudi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures.

En conséquence directe de ce changement, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier l'article SEIZE (16), premier alinéa des statuts de la Société, lequel premier alinéa aura désormais la nouvelle teneur qui suit:

Art. 16. (premier alinéa). «L'assemblée générale annuelle se réunit le quatrième jeudi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures au siège social de la société ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec Nous notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. D'AVERSI, K.S. WONG, B.D. KLAPP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17460. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013022706/74.

(130028063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Flying Start Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 94.365.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013027133/12.

(130033129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

FR Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 93.456.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013027139/10.

(130032739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Arrow Ball S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3961 Ehlinge, 51, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 68.063.

L'an deux mille douze,

le vingt décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Jean-Yves LEFORT, gérant de société, né à Longeville-les-Metz (France), le 27 juillet 1957, demeurant 63, en Longchamp, F-57420 Marieulles (France).

Lequel comparant, ici personnellement présent, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

Exposé préliminaire

1.- Que suivant un acte de cession de parts sociales sous seing privé, conclu à Alzingen, le 17 avril 2012, l'ancien associé, Monsieur Francis BALL, indépendant, demeurant 34, rue Général Castelnau, F-57100 Thionville (France), a cédé au comparant, Monsieur Jean-Yves LEFORT, prénommé, la totalité de sa participation dans la société «ARROW BALL S.à r.l.», une société à responsabilité limitée avec siège social actuel au 0, rue Nicolas Wester, L-5836 Alzingen, soit cent (100) parts sociales de ladite société, d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (124.- EUR) chacune.

Ledit acte de cession de parts sociales dressé sous seing privé à la date du 17 avril 2012, signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

2.- Que la société «ARROW BALL S.à r.l.» (la «Société») prédésignée, a été constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 14 janvier 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 220 du 31 mars 1999, page 10552 et dont ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'une décision de l'associé unique, datée du 10 octobre 2001, sur la conversion du capital social de la Société en euros (EUR) avec la modification correspondante de l'article six (6); un extrait de cette délibération datée du 10 octobre 2001 fut publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 21 du 09 janvier 2003, page 996.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 68 063.

3.- Que le capital social de la prédite société s'élève donc, après ladite conversion en euros (EUR) à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12'400.- EUR) et se trouve représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (124.- EUR) chacune, intégralement libérées et détenues après ladite cession de parts sociales sous seing privé par lui-même, Monsieur Jean-Yves LEFORT, prénommé.

Ceci exposé, le comparant Monsieur Jean-Yves LEFORT, prénommé, agissant dès lors en sa qualité de seul et unique associé de la Société «ARROW BALL S.à r.l.» et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII (relative aux sociétés à responsabilité limitée) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique, Monsieur Jean-Yves LEFORT, décide d'accepter la cession de parts sociales faite sous seing privé, par l'ancien associé Monsieur Francis BALL à lui-même, en date du 17 avril 2012 et déclare accepter au nom et pour compte de la Société, la prédite cession de parts sociales et la considérer comme dûment signifiée à la Société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'associé unique DECIDE de modifier, suite à la réunion de toutes les parts sociales en la main d'un nouveau propriétaire, l'article SIX (6) des statuts de la Société, afin de lui donner la nouvelle teneur suivante:

Art. 6. «Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12'400.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (124.- EUR) chacune, toutes se trouvant intégralement libérées en numéraire.».

Troisième résolution

L'associé unique DECIDE de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société d'Alzingen (commune de Hesperange) vers Ehlinge-sur-Mess (commune de Reckange-sur-Mess) et DECIDE de fixer sa nouvelle adresse au 51, rue des Trois Cantons, L-3961 Ehlinge.

Quatrième résolution

Afin de refléter ledit transfert du siège social, l'associé unique DECIDE de modifier l'article CINQ (5), premier alinéa des statuts de la Société, lequel premier alinéa aura désormais la nouvelle teneur suivante:

Art. 5. (premier alinéa). «Le siège social est établi à Ehlinge-sur-Mess, Grand-Duché de Luxembourg.».

Cinquième résolution

L'associé unique DECIDE d'accepter, avec effet immédiat, la démission de Monsieur Francis BALL, ancien associé prénommé, de ses fonctions de gérant unique de la Société de DECIDE de lui accorder pleine et entière décharge pour l'accomplissement de son mandat en cette qualité, jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

Afin de pourvoir le poste de gérant devenu vacant suite à la prédite démission de Monsieur Francis BALL, il est décidé encore de nommer aux fonctions de nouveau seul et unique gérant de la Société pour une durée illimitée:

Monsieur Jean-Yves LEFORT, gérant de société, né à Longeville-les-Metz (France), le 27 juillet 1957, demeurant 63, en Longchamp, F-57420 Marieulles (France).

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.Y. LEFORT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17456. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013022715/75.

(130027685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

FR Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 93.456.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013027140/11.

(130032743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

G.O. II - Luxembourg One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 111.662.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Référence de publication: 2013027142/10.

(130033180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Bensadoun Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 162.518.

L'an deux mille douze, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «Bensadoun Fils S.à r.l.» (la «Société»), ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.518, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2254 du 23 septembre 2011.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire et scrutateur Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

(i) Augmentation du capital social de la Société de EUR 614.000 (six cent quatorze mille euros) pour l'augmenter de son capital actuel de EUR 2.505.000 (deux millions cinq cent et cinq mille euros) à EUR 3.119.000,- (trois millions cent dix-neuf mille euros) par l'émission de 614 (six cent quatorze) nouvelles parts sociales (les «Nouvelles Parts Sociales») jouissant des mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes, de telle sorte que le capital social sera représenté par 3.119 (trois mille cent dix-neuf) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, entièrement libérée;

(ii) Augmentation du capital autorisé, et en l'espèce le fixer à EUR 17.314.000,- (dix-sept millions trois cent quatorze mille euros), représenté par 17.314 (dix-sept mille trois cent quatorze) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune;

(iii) Souscription au nom de M. Paul-Emile BESSADE à 614 (six cent quatorze) Nouvelles Parts Sociales de la Société assortie d'une prime d'émission d'un montant total de EUR 940.480 (neuf cent quarante mille quatre cent quatre-vingt euros) et les libérer par un apport en nature portant sur 1.124 (mille cent vingt-quatre) actions de la société «DU PONT SUSPENDU» en abrégé D.P.S., une société anonyme de droit français, ayant son siège social au 24, rue Louis Blanc, 75010 Paris (France) et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 384 740 569;

(iv) Modification subséquente du premier et deuxième paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

5.1. «Le capital social est fixé à EUR 3.119.000,- (trois millions cent dix-neuf mille euros) représenté par 3.119 (trois mille cent dix-neuf) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, entièrement libérées.»

5.2. «Le capital autorisé de la Société est fixé EUR 17.314.000,- (dix-sept millions trois cent quatorze mille euros), représenté par 17.314 (dix-sept mille trois cent quatorze) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.»

(v) Divers.

II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de six cent quatorze mille Euros (EUR 614.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions cinq cent cinq mille Euros (EUR 2.505.000,-) à trois millions cent dix-neuf mille Euros (EUR 3.119.000,-), par l'émission de six cent quatorze (614) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes ensemble avec des primes d'émission de neuf cent quarante mille quatre cent quatre-vingts Euros (EUR 940.480,-).

Souscription - Libération

Ensuite Monsieur Paul-Emile BESSADE, né le 21 janvier 1956 à Oran (Algérie), demeurant au Boulevard Espana 2721 ap. 1101, 11300 Montevideo, Uruguay,

ici représenté par Madame Solange Wolter-Schieres, prénommée, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant, déclare souscrire les six cent quatorze (614) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par un apport en nature consistant en mille cent vingt-quatre (1.124) actions de la société DU PONT SUSPENDU en abréviation D.P.S., une société anonyme de droit français, ayant son siège social au 24, rue Louis Blanc, F-75010 Paris et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 384 740569 (ci-après «DPS S.A.»).

L'existence et la valeur de l'apport sont certifiées par un certificat émis à la date du 7 décembre 2012 par la société DU PONT SUSPENDU. Il résulte de ce certificat que:

«- Monsieur Paul-Emile BESSADE, né le 21 janvier 1956 à Oran (Algérie), demeurant au Bulevar Espana 2721 ap. 1101, 11300 Montevideo, Uruguay, est propriétaire de 1.226 actions sur les 38.372 actions composant le capital social de la Société DPS S.A.

- Les 1.224 actions de ses 1.226 actions de la Société DPS S.A., apportées par Monsieur BESSADE à la SàRL BENSADOUN FILS sont entièrement libérées;

- Monsieur Paul-Emile BESSADE est le seul ayant droit sur ces actions et ayant les pouvoirs d'en disposer;

- Aucune de ces 1.224 actions n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des 1.224 actions n'est sujette à saisie.

- Il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;

- Selon la loi française et les statuts de la Société DPS SA, les actions sont librement transmissibles. Les 1.224 actions à apporter ont une valeur de 1.554.480 Euro (un million cinq cent cinquante-quatre mille quatre cent quatre-vingt), cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés.

Le certificat, après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La valeur de l'apport total de un million cinq cent cinquante-quatre mille quatre cent quatre-vingts Euros (EUR 1.554.480,-) est allouée comme suit:

- a) une somme de six cent quatorze mille Euros (EUR 614.000,-) au capital social,
- b) une somme de neuf cent quarante mille quatre cent quatre-vingts Euros (EUR 940.480,-) à la prime d'émission.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital autorisé pour le porter de son montant actuel de seize millions sept cent mille Euros (EUR 16.700.000,-) à dix-sept millions trois cent quatorze mille Euros (EUR 17.314.000,-) qui sera représenté par dix-sept mille trois cent quatorze (17.314) parts sociales ayant une valeur nominal de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier les premier et deuxième paragraphes de l'article 5 des statuts pour leur donner désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à trois millions cent dix-neuf mille Euros (EUR 3.119.000,-) représenté par trois mille cent dix-neuf (3.119) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune, entièrement libérées.»

« **5.2.** Le capital autorisé de la Société est fixé à dix-sept millions trois cent quatorze mille Euros (EUR 17.314.000,-), représenté par dix-sept mille trois cent quatorze (17.314) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 2.600,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 4 janvier 2013. Relation: LAC/2013/635. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013022726/119.

(130027883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

**SIGNA Prime Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Galeria Kaufhof Holding S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 165.801.

Am einunddreißigsten Tag des Monats Januar im Jahre zweitausenddreizehn,
vor dem unterzeichnenden Notar, Maître Paul BETTINGEN, mit Amtssitz in Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg,

IST ERSCHIENEN:

SIGNA Prime Luxembourg S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg mit Sitz in 5, rue Heienhaff, L-1736 Sennigerberg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 164.984,

hier vertreten durch Herrn Jean-Pierre DIAS, Privatbeamten, geschäftsansässig in 71, rue de Golf, L-1638 Senningerberg, aufgrund einer am 29. Januar 2013 in Luxemburg privatschriftlich erteilten Vollmacht.

Die besagte Vollmacht, welche „ne varietur“ von der erschienenen Partei und dem vorgenannten Notar unterzeichnet wurde, wird der vorliegenden Urkunde beigelegt, um diese bei der Registrierungsbehörde einzureichen.

Die erschienene Partei, wie oben erklärt vertreten, ist die Alleingesellschafterin der Galeria Kaufhof Holding S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg mit Sitz in 5, rue Heienhaff, L-1736 Sennigerberg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 165.801 (die „Gesellschaft“).

Die Gesellschaft wurde gegründet durch Urkunde aufgenommen durch Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, am 9. Dezember 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations“, am 9. Februar 2012 unter Nummer 353. Die Satzung wurde seitdem nicht geändert.

Die erschienene Partei, die das gesamte Kapital der Gesellschaft vertritt, hat auf jegliche Einberufungsformalitäten verzichtet und den unterzeichnenden Notar ersucht, folgenden Beschluss zu beurkunden:

Die Gesellschafterversammlung fasst folgenden Beschluss:

Einzigter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt, die Gesellschaft in „SIGNA Prime Luxembourg Holding S.à r.l.“ umzufirmieren und dementsprechend Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft wie folgt zu ändern:

Art. 1. Form - Name. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter dem Namen „SIGNA Prime Luxembourg Holding S.à r.l.“ (nachstehend die "Gesellschaft") untersteht dem luxemburgischen Recht, das für eine solche juristische Person gilt, insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in der geltenden Fassung (nachstehend das "Gesetz") und der vorliegenden Satzung (nachstehend die "Satzung").

Voraussichtliche Kosten

Die voraussichtlichen Ausgaben, Kosten, Gebühren, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde entstehen, werden auf circa TAUSENDEINHUNDERT Euro (1.100 EUR) geschätzt.

Um Vorgenanntes zu beurkunden, wurde diese notarielle Urkunde zum eingangs erwähnten Tag in Luxemburg aufgenommen.

Nachdem die vorliegende Urkunde dem Bevollmächtigten der erschienenen Partei vorgelesen wurde, welcher dem Notar mit Namen, Vornamen und Wohnsitz bekannt ist, wurde diese von dem Vertreter der erschienenen Person und dem vorgenannten Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: Jean-Pierre Dias, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 06 février 2013. LAC / 2013 / 5696. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 18. Februar 2013.

Référence de publication: 2013027144/51.

(130033481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Generali European Retail Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 47.774.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2013.

Référence de publication: 2013027146/10.

(130033066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) V S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 173.603.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of December,

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) V S.A., a Luxembourg société anonyme, with registered office at 6C rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, in the process of registration with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated December 11, 2012, in the process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since.

There appeared:

Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) III S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 6C rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg, under number B 128.135 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Vanessa Schmitt, Avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred fifty million and ten Euros (EUR 150,000,010) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000) to one hundred fifty million thirty-one thousand and ten Euros (EUR 150,031,010) by way of the issuance of four million eight hundred thirty-eight thousand seven hundred ten (4,838,710) shares, having a nominal value of thirty one Euros (EUR 31) each.

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above.

3. Amendment of article 5 first paragraph of the articles of association of the Company in order to inter alia reflect item 1 of the agenda;

4. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the changes adopted under item 1; and

5. Miscellaneous.

III. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred fifty million and ten Euros (EUR 150,000,010) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000) to one hundred fifty million thirty-one thousand and ten Euros (EUR 150,031,010) by way of the issuance of four million eight hundred thirty-eight thousand seven hundred ten (4,838,710) shares, having a nominal value of thirty one Euros (EUR 31) each.

Subscription - Payment

Thereupon,

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to four million eight hundred thirty-eight thousand seven hundred ten (4,838,710) new shares of the Company with a par value thirty-one Euros (EUR 31) each and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of 1,000 shares of common stock it holds in the share capital of Reynolds Group Holdings Inc. (RGHI) a corporation, incorporated under the laws of the State of Delaware, U.S.A., having its registered office at National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, DE 19904, U.S.A., registered with the Secretary of State of the State of Delaware, under number 4730684 (the Contributed RGHI Shares) having an aggregate value of at least one billion two hundred three million four hundred nineteen thousand two hundred fifty Euros (EUR 1,203,419,250).

The contribution of the Contributed RGHI Shares in an aggregate amount of one billion two hundred three million four hundred nineteen thousand two hundred fifty Euros (EUR 1,203,419,250) is allocated as follows:

- one hundred fifty million and ten Euros (EUR 150,000,010) to the nominal share capital account of the Company; and

- one billion fifty-three million four hundred nineteen thousand two hundred forty Euros (EUR 1,053,419,240) to the share premium account of the Company.

In accordance with articles 26-1 and 32-1 (5) of Luxembourg Company Law, the valuation of the Contributed RGHI Shares is evidenced by a report prepared by PriceWaterhouseCoopers, Réviseur d'entreprises agréé, dated December 18, 2012, which concludes as follows:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and the nominal value, increased by the share premium, of the shares to be issued in counterpart."

Said report, after having been signed ne varietur by the representative(s) of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

Second resolution

As a result of the resolutions above, the Meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles as follows:

« **Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is set at one hundred fifty million thirty-one thousand and ten Euros (EUR 150,031,010), represented by four million eight hundred thirty-nine thousand seven hundred and ten (4,839,710) shares having a par value of EUR 31 (thirty-one euro) per share each."

Third resolution

The Meeting resolves to authorise and empower any director of the Company and any employee of MAS Luxembourg, S.ar.l., acting individually, with full power of substitution, to amend the share register of the Company in order to reflect the changes adopted under the above resolutions.

Estimated Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand Euros (7,000.- EUR).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingtième jour du mois de décembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique de Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) V S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 11 décembre 2012 en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

A comparu:

Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) III S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.135 (l'Associé Unique),

Ici représentée par Vanessa Schmitt, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée,

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins des formalités de l'enregistrement.

L'Actionnaire Unique a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Actionnaire Unique possède la totalité des actions dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent cinquante millions et dix euros (EUR 150.000.010) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) à cent cinquante millions trente-et-un mille et dix euros (EUR 150.031.010), par l'émission de quatre millions huit cent trente-huit mille sept cent dix (4.838.710) actions d'une valeur nominale de trente-et-un euros (EUR 31,-) chacune.

2. Souscription et libération de l'augmentation de capital social spécifiée au point 1. ci-dessus.

3. Modification du premier paragraphe de l'article 5. des statuts de la Société afin de refléter entre autre le point 1. de l'ordre du jour;

4. Modification du registre des actions de la Société afin de refléter les modifications adoptées au point 1; et

5. Divers.

III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent cinquante millions et dix euros (EUR 150.000.010) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) à cent cinquante millions trente-et-un mille et dix euros (EUR 150.031.010), par l'émission de quatre millions huit cent trente-huit mille sept cent dix (4.838.710) actions d'une valeur nominale de trente-et-un euros (EUR 31,-) chacune.

Souscription - Paiement

Sur ces faits,

l'Actionnaire Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quatre millions huit cent trente-huit mille sept cent dix (4.838.710) nouvelles actions de la Société d'une valeur nominale de trente-et-un euros (EUR 31,-) chacune, et les libère intégralement par un apport en nature se composant de 1.000 actions qu'il détient dans le capital social de Reynolds Group Holding Inc. (RGHI), une société régie par les lois de l'Etat du Delaware, U.S.A., dont le siège social se situe à National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, DE 19904, U.S.A., immatriculée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 4730684 (les Actions RGHI Apportées), ayant une valeur totale d'au moins un milliard deux cent trois millions quatre cent dix-neuf mille deux cent cinquante euros (EUR 1.203.419.250).

L'apport des Actions RGHI Apportées, pour un montant total d'un milliard deux cent trois millions quatre cent dix-neuf mille deux cent cinquante euros (EUR 1.203.419.250) sera alloué comme suit:

- (i) cent cinquante millions et dix euros (EUR 150.000.010) au compte de capital social de la Société, et
- (ii) un milliard cinquante-trois millions quatre cent dix-neuf mille deux cent quarante euros (EUR 1.053.419.240) au compte de prime d'émission de la Société.

Conformément à l'article 26-1 et à l'article 32-1 (5) de la Loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, l'évaluation des Actions RGHI Apportées est certifiée par un rapport préparé par PriceWaterhouseCoopers, réviseur d'entreprises agréé, daté du 18 décembre 2012, qui conclut comme suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, augmentée de la prime d'émission.»

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la manière suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit est fixé à cent cinquante millions trente-et-un mille et dix euros (EUR 150.031.010,-), représenté par quatre millions huit cent trente-neuf mille sept cent dix (4.839.710) actions d'une valeur nominale de trente-et-un euros (EUR 31,-) chacune.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de donner pouvoir et autorisation à tout administrateur de la Société et à tout employé de MAS Luxembourg S.à r.l., agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, pour modifier le registre des actions de la Société afin d'y refléter les modifications adoptées dans les résolutions précédentes.

Estimation des frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui doivent être pris en charge par la Société ou qui sont à la charge de la Société en raison du présent acte, sont estimés à environ sept mille Euros (EUR 7.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'à la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: V. SCHMITT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2012. Relation: LAC/2012/63023. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013022728/173.

(130027936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Generali North American Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 148.432.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2013.

Référence de publication: 2013027147/10.

(130033065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

General Invest Entertainment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 102.998.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65955 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013027156/10.

(130033155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Braiwait Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 118.337.

L'an deux mille douze, le douze novembre.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "BRAIWAIT MANAGEMENT S.A.", société anonyme, établie et ayant son siège à L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II, constituée suivant acte du notaire Gérard LECUIT de Luxembourg en date du 25 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1817 du 28 septembre 2006, modifiée une dernière fois suivant acte du notaire Gérard LECUIT de Luxembourg du 4 juin 2007, publié au dit Mémorial, Numéro 1819 du 28 août 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 118.337,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Ariane VANSIMPSEN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon,

qui désigne comme secrétaire Sophie BECKER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 43 boulevard Prince Henri,

L'assemblée choisit comme scrutateur Michel VANSIMPSEN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon,

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social et modification subséquente de l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts de la Société;
2. Fixation de l'adresse de la Société;
3. Démission du Commissaire aux Comptes;
4. Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes;
5. Constatation du changement de dénomination de l'administrateur et administrateur-délégué;

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son

ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à Strassen et par conséquent de modifier l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts comme suit:

" **Art. 2. Alinéa 1^{er}** . Le siège de la société est établi dans la commune de Strassen."

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de fixer l'adresse de la société à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes, la société ADVANCED ACCOUNTANTS AND ASSOCIATES LIMITED, ayant son siège social Suite 401, 302 Regent Street, Londres et inscrit au Companies House sous le numéro 05783609, et lui donne décharge.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes la société PUNDAMILIA FAMILY OFFICE, société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B171.385.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale extraordinaire qui statuera sur les comptes de l'année 2014.

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte du changement de dénomination de l'administrateur et administrateur-délégué en "Ouh Bien Inc" anciennement "Daniet Inc".

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. VANSIMPSEN, BECKER, M. VANSIMPSEN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 décembre 2012. Relation: LAC/2012/59912. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013022746/67.

(130027630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Gent's Properties, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3462 Dudelange, 3, rue Edison.

R.C.S. Luxembourg B 135.652.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013027160/9.

(130033053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Harbour HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.938.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Harbour HoldCo S.à r.l.
Un Mandataire

Référence de publication: 2013027173/11.

(130033204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

GLESENER, Commerce de bétails S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7681 Waldbillig, 4B, rue des Fleurs.

R.C.S. Luxembourg B 149.320.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 février 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013027163/10.

(130033545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Cargoleasing S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 124.147.

L'an deux mille douze, le douze novembre.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "CARGOLEASING S.A.", société anonyme, établie et ayant son siège à L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II, constituée suivant acte du notaire Blanche MOUTRIER de Esch-sur-Alzette en date du 5 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 586 du 12 avril 2007, modifiée une dernière fois suivant acte du notaire Gérard LECUIT de Luxembourg du 2 août 2007, publié au dit Mémorial, Numéro 2196 du 4 octobre 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 124.147,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Ariane VANSIMPSEN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon,

qui désigne comme secrétaire Sophie BECKER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 43 boulevard Prince Henri,

L'assemblée choisit comme scrutateur Michel VANSIMPSEN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon,

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société;
2. Fixation de l'adresse de la Société;
3. Renouvellement des mandats d'administrateur et administrateur-délégué;
4. Démission du Commissaire aux Comptes;
5. Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à Strassen et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Strassen."

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de fixer l'adresse de la société à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Jean BIDE-GAIN, demeurant à F-84200 Carpentras, 140, Chemin d'Aubignan à Mazan, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Quatrième résolution

L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes, la société CC AUDIT and CONSULT (anc. FMV Consulting SA), ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II et inscrit au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B109.612, et lui donne décharge.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes la société PUNDAMILIA FAMILY OFFICE, société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B171.385.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale extraordinaire qui statuera sur les comptes de l'année 2017.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. VANSIMPSEN, BECKER, M. VANSIMPSEN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 décembre 2012. Relation: LAC/2012/59910. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013022786/68.

(130027631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Go Between Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 15, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 138.231.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013027167/10.

(130033143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Go Find IT Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 170.730.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013027169/14.

(130032708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Development Finnish Feeder III S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 159.125.

In the year two thousand and twelve, on the ninth day of January,

Before Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Christophe DAUM, private employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in his capacity as a special attorney-in-fact of DV III General Partner S.A., a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.463 (the "General Partner"), being the general partner of Development Finnish Feeder III S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Edouard Delosch, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg of 27 January 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1040 of 18 May 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.125 (the "Company"), whose articles of incorporation have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary, dated 9 November 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

by virtue of the authority conferred on him by the resolutions adopted by the board of directors of the General Partner, on 23 November 2012, a copy of which resolutions, signed "ne varietur" by the attorney-in-fact and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. The issued share capital of the Company is presently set at fifty-one thousand nine hundred sixty-one euro (EUR 51,961.-) divided into one (1) class Z share (the "Class Z Shares"), which shall be held by the unlimited partner (the "Class Z Shareholder"), in representation of its unlimited partnership interest in the Company and nineteen thousand four hundred eighty-five (19,485) class Y series 1 shares (the "Class Y Series 1 Shares"), and thirty-two thousand four hundred seventy-five (32,475) class Y series 2 shares (the "Class Y Series 2 Shares"), which shall be held by the limited shareholders in representation of their limited partnership interest in the Company. Each issued share of each class has a nominal value of one euro (EUR 1.-) and is fully paid up.

II. Pursuant to Article 7 of the Company's articles of association, the authorised capital of the Company has been set at eighty million euro (EUR 80,000,000.-) divided into one (1) Class Z Share, and seventy-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (79,999,999) Class Y Shares of whatever Series. Each authorised share of each class having a nominal value of one euro (EUR 1.-) and pursuant to the same Article 7, the General Partner of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company. The article 5 of the Company's articles of association shall then be amended so as to reflect the increase of share capital.

III. The General Partner of the Company, by the resolutions of the board of directors of the General Partner of 23 November 2012, and in accordance with the authority conferred on him pursuant to Article 7 of the Company's articles of association, has decided subject to the confirmation by anyone director of the General Partner of the receipt of the relevant subscription moneys, which confirmation has occurred on 2 January 2013, an increase of the issued share capital by an amount of eight hundred sixteen euro (EUR 816.-) in order to raise the issued share capital to the amount of fifty-two thousand seven hundred seventy-seven euro (EUR 52,777.-) by the creation of (i) three hundred six (306) Class Y Series 1 Shares and five hundred ten (510) Class Y Series 2 Shares (collectively referred to as the "New Shares"), with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

IV. The General Partner of the Company, by the resolutions of the board of directors of the General Partner of 23 November 2012, has accepted subject to the confirmation of the receipt of the relevant subscription moneys, which confirmation has occurred on 2 January 2013, the subscription of the New Shares, together with a total share premium of seven thousand three hundred forty-four euro (EUR 7,344.-) as follows:

- The State Pension Fund (VER), an off-budget state fund governed by the laws of Finland, having its registered office at Mikonkatu 15A, FI-00100 Helsinki (Finland): three hundred six (306) new Class Y Series 1 Shares, at a total issue price of three thousand sixty euro (EUR 3,060.-) including a share premium in the aggregate amount of two thousand seven hundred fifty-four euro (EUR 2,754.-);

- Keva, an independent public company governed by the laws of Finland, having its registered office at Unioninkatu 43, FI-00170 Helsinki (Finland): five hundred ten (510) new Class Y Series 2 Shares, at a total issue price of five thousand one hundred euro (EUR 5,100.-) including a share premium in the aggregate amount of four thousand five hundred ninety euro (EUR 4,590.-);

V. All these New Shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers and fully paid up, together with the share premiums, by contribution in cash to the Company on 12 December 2012, so that the total amount of eight thousand one hundred sixty euro (EUR 8,160.-), representing the amount of the above mentioned capital increase and comprising the payment of a share premium in an aggregate amount of seven thousand three hundred forty-four euro (EUR 7,344.-), has been on 12 December 2012 at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VI. As a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital with effect as of 12 December 2012, paragraph one of Article 5 of the Company's articles of association is therefore amended and shall read as follows:

« **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at fifty-two thousand seven hundred seventy-seven euros (EUR 52,777.-) divided into one (1) class Z share (the "Class Z Share"), which shall be held by the unlimited partner (the "Class Z Shareholder"), in representation of its unlimited partnership interest in the Company, nineteen thousand seven hundred ninety-one (19,791) class Y series 1 shares (the "Class Y Series 1 Shares"), and thirty-two thousand nine hundred eighty-five (32,985) class Y series 2 shares (the "Class Y Series 2 Shares") which shall be held by the limited shareholders in representation of their limited partnership interest in the Company. Each issued share of each class has a nominal value of one euro (EUR 1.-) and is fully paid up."

Expenses

The expenses, incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le neuf janvier,

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Monsieur Christophe DAUM, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de DV III General Partner S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 153.463 (le «Gérant»), étant l'associé commandité de Development Finnish Feeder III S.C.A, une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1040, en date du 18 mai 2011, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 159.125 (la «Société»), dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 9 novembre 2012, non-encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

en vertu d'une procuration lui conférée par les résolutions adoptées par le conseil d'administration du Gérant en date du 23 novembre 2012, une copie desdites résolutions, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elles seront formalisées.

Laquelle comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Le capital social de la Société s'élève actuellement à cinquante et un mille neuf cent soixante et un euros (EUR 51.961.-), représenté par une (1) action de catégorie Z (les «Actions de Catégorie Z»), qui sera détenue par l'associé commandité (l' «Actionnaire de Catégorie Z»), en représentation de son engagement indéfini dans la Société, dix-neuf mille quatre cent quatre vingt cinq (19.485) actions de catégorie Y série 1 (les «Actions de Catégorie Y Série 1»), et trente-deux mille quatre cent soixante-quinze (32.475) actions de catégorie Y série 2 (les «Actions de Catégorie Y Série 2»), qui seront détenues par les actionnaires commanditaires en représentation de leur engagement limité dans la Société. Chaque action a une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-), et chaque action est entièrement libérée.

II. En vertu de l'article 7 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à quatre vingt millions d'euros (EUR 80.000.000.-), représenté par une (1) Action de Catégorie Z, et soixante dix-neuf millions neuf cent quatre vingt dix-neuf mille neuf cent quatre vingt dix-neuf (79.999.999,-) Actions de Catégorie Y toute série confondue. Chaque action ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) et en vertu du même Article 7, le Gérant de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations du capital social de la société. L'article 5 des statuts devra alors être modifié de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III. Le Gérant de la Société, par résolutions du conseil d'administration du Gérant du 23 novembre 2012, et en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'article 7 des statuts de la Société, a décidé sous réserve de la confirmation de la réception des fonds de souscription, laquelle confirmation est intervenue le 2 janvier 2013, une augmentation du capital social souscrit à concurrence de huit cent seize euros (EUR 816,-) en vue de porter le capital social souscrit à cinquante deux mille sept cent soixante dix-sept euros (EUR 52.777,-) par la création et l'émission de (i) trois cent six (306) Actions de Catégorie Y Série 1 et (ii) cinq cent dix (510) Actions de Catégorie Y Série 2 (collectivement désignées les «Nouvelles Actions»), d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

IV. Le Gérant de la Société, par résolutions du conseil d'administration du Gérant du 23 novembre 2012, a accepté, sous réserve de la confirmation de la réception des fonds de souscription, laquelle confirmation est intervenue le 2 janvier 2013, la souscription des Nouvelles Actions, ensemble avec une prime d'émission totale de sept mille trois cent quarante-quatre euros (EUR 7.344,-), comme suit:

- The State Pension Fund (VER), un fonds d'état hors-budget (an off-budget state fund) régie par les lois de Finlande, ayant son siège social à Mikonkatu 15A, FI-00100 Helsinki (Finland): trois cent six (306) nouvelles Actions de Catégorie Y Série 1, à un prix d'émission total de trois mille soixante euros (EUR 3.060,-) incluant une prime d'émission d'un montant total de deux mille sept cent cinquante-quatre euros (EUR 2.754,-);

- Keva, une société anonyme indépendante régie par les lois de Finlande, ayant son siège social à 43 Unioninkatu, FI-00170 Helsinki (Finlande): cinq cent dix (510) nouvelles Actions de Catégorie Y Série 2, à un prix d'émission total de cinq mille cent euros (EUR 5.100,-) incluant une prime d'émission d'un montant total de quatre mille cinq cent quatre vingt dix euros (EUR 4.590,-);

V. Toutes les Nouvelles Actions ont été entièrement souscrites par les souscripteurs susnommés et libérées intégralement, ensemble avec les primes d'émission et les primes de compensation, par des versements en numéraire à la Société le 12 décembre 2012, de sorte que la somme de huit mille cent soixante euros (EUR 8.160,-) représentant le montant de la susdite augmentation du capital social et incluant le paiement de la prime d'émission pour un montant de sept mille trois cent quarante-quatre euros (EUR 7.344,-), se trouvait le 12 décembre 2012 à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VI. Suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit avec effet au 12 décembre 2012, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital souscrit.** Le capital émis est fixé à cinquante-deux mille sept cent soixante dix-sept euros (EUR 52.777,-), représenté par une (1) action de catégorie Z (les «Actions de Catégorie Z»), qui sera détenue par l'associé commandité (l'«Actionnaire de Catégorie Z»), en représentation de son engagement indéfini dans la Société, dix-neuf mille sept cent quatre vingt onze (19.791) actions de catégorie Y série 1 (les «Actions de Catégorie Y Série 1»), et trente-deux mille neuf cent quatre vingt cinq (32.985) actions de catégorie Y série 2 (les «Actions de Catégorie Y Série 2»), qui seront détenues par les actionnaires commanditaires en représentation de leur engagement limité dans la Société. Chaque action a une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), et chaque action est entièrement libérée.»

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. DAUM, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 janvier 2013. Relation: LAC/2013/1760. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013022820/166.

(130027773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

**F.L.L. S.à r.l., Fruits, Légumes, Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Cascais S.à r.l.).**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 14, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 144.370.

L'an deux mille treize, le trente janvier.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Raif ZUMBERI, commerçant, né le 31 mai 1983 à Kosovska-Mitrovica (Serbie), demeurant à F-57140 Woippy, 135, rue Pierre et Marie Curie.

Lequel comparant a requis le notaire soussigné d'acter

I) qu'il est l'associé unique de la société à responsabilité limitée CASCAIS S.à r.l., avec siège social à L-5408 Bous, 60, Route de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 144.370 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse Biel, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 15 janvier 2009, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 375 du 19 février 2009,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 16 octobre 2012 publié au Mémorial C, numéro 2765 du 14 novembre 2012.

II) Que le capital social de la Société est fixé à seize mille cinq cent quarante euros (16.540,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent soixante-cinq euros et quarante cents (165,40 EUR) chacune, détenues par l'associée unique Monsieur Raif ZUMBERI, préqualifié.

Constat de cession de parts sociales

III) Il résulte d'une cession de parts sociales intervenue sous seing privé, dès avant la signature des présentes et hors la présence du notaire instrumentant, en date du 15 janvier 2013, que Madame Carla LAGE LAVRADAS,

commerçante, née le 12 juillet à Vilar de Ferreiros (Portugal) a cédé et transporté toutes ses cent (100) parts sociales qu'elle détenait dans la Société «CASCAIS S.à r.l.», à Monsieur Raif ZUMBERI, préqualifié.

En raison de la prédite cession de parts sociales, toutes les parts sociales de la Société «CASCAIS S.à r.l.» appartiennent à l'associé unique Monsieur Raif ZUMBERI, préqualifié.

Le cessionnaire reconnaît avoir une parfaite connaissance de la situation active et passive de la société, de sorte que la cession intervient sans garantie d'actif et de passif.

Le prix des cessions convenu entre parties ne sera pas sujet à révision pour quelque raison que ce soit.

Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts de la société de même que la situation comptable, économique, financière et juridique de la société et renonce à toute garantie de la part du cédant.

Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales lui cédées.

Pour des raisons d'opposabilité à la société et aux tiers, Monsieur Raif ZUMBERI, prénommé, déclare accepter les prédites cessions de parts sociales au nom et pour compte de la société, conformément à l'article 1690 du Code civil et à l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

En raison de la prédite cession de parts sociales, les parts sociales de la Société «CASCAIS S.à r.l.» sont dorénavant réparties comme suit:

1.- Monsieur Raif ZUMBERI, prénommé, cent parts sociales	100
Total: cent parts sociales	100

La déclaration de cession de parts signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Assemblée Générale Extraordinaire

IV) Suite à la cession de parts sociales actée ci-avant, l'associé unique prénommé, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé de changer la dénomination sociale en «Fruits, Légumes, Luxembourg, S.à r.l. en abrégé F.L.L. S.à r.l.».

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. «La société prend la dénomination de Fruits, Légumes, Luxembourg, S.à r.l en abrégé F.L.L. S.à r.l.»

Troisième résolution

Ensuite, l'associé unique prend connaissance et accepte la nomination en tant que gérant unique de Monsieur Raif ZUMBERI, commerçant, né le 31 mai 1983 à Kosovska-Mitrovica (Serbie), demeurant à F-57140 Woippy, 135, rue Pierre et Marie Curie, et ce avec effet au quinze janvier 2013 pour une durée indéterminée avec pouvoir de signature comme suit:

- La société est valablement engagée par la seule signature de son gérant unique.

Quatrième résolution

Transfert du siège social de la société de son adresse actuelle L-5408 Bous, 60, Route de Luxembourg à l'adresse suivante: L-1260 Luxembourg 14, rue de Bonnevoie.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. (premier paragraphe). «Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.»»

Sixième résolution

Modification de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante.

Art. 3. «La société a pour objet toute forme d'import et d'export de fruits et légumes en gros et en détail avec les articles et accessoires de coutume.

Elle pourra faire toutes les opérations mobilières et immobilières, financières et autres se rapportant directement ou indirectement à son objet.»

Septième résolution

L'associé unique décide de supprimer toute référence à la souscription des parts sociales par les associés au niveau de l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante.

Huitième résolution

Suite à la résolution qui précède l'associé unique décide d'adapter les statuts de la société et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. «Le capital social est fixé à seize mille cinq cent quarante euros (EUR 16.540,-) représenté par cent parts sociales (100) de cent soixante-cinq euros et quarante cents (EUR 165,40) chacune.»

Frais

Les frais, dépens, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé Zumberi, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 janvier 2013. Relation: LAC/2013/4736. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Carole Frising.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013022788/95.

(130027712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Hawkley Luxco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.227.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2013.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Gérant A

Référence de publication: 2013027174/13.

(130032759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Grand Garage de Mondercange S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3938 Mondercange, 7, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 122.397.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013027170/10.

(130033432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Grifinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 81.798.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 février 2013.

Référence de publication: 2013027171/10.

(130033038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

HANSALUX, Hamburg-Luxemburger Warenhandels-gesellschaft, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1016 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 13.799.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013027172/9.

(130033293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Frederic Beal Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 140.515.

L'an deux mille douze, le douze novembre.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "FREDERIC BEAL INVESTMENTS S.A.", société anonyme, établie et ayant son siège à L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II, constituée suivant acte du notaire Jean SECKLER de Junglinster en date du 17 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 2012 du 19 août 2008, modifiée une dernière fois suivant acte du notaire Roger ARRENSDORFF alors de Mondorf-les-Bains du 12 août 2011, publié au dit Mémorial, Numéro 2510 du 18 octobre 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 140.515,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Ariane VANSIMPSEN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon,

qui désigne comme secrétaire Sophie BECKER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 43 boulevard Prince Henri,

L'assemblée choisit comme scrutateur Michel VANSIMPSEN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon,

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social et modification subséquente de l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts de la Société;
2. Fixation de l'adresse de la Société;

3. Démission du Commissaire aux Comptes;

4. Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à Strassen et par conséquent de modifier l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts comme suit:

" **Art. 3. Alinéa 1^{er}** . Le siège de la société est établi dans la commune de Strassen."

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de fixer l'adresse de la société à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes, la société CC AUDIT and CONSULT (anc. FMV Consulting SA), ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II et inscrit au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B109.612, et lui donne décharge.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes la société PUNDAMILIA FAMILY OFFICE, société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B171.385.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale extraordinaire qui statuera sur les comptes de l'année 2017.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. VANSIMPSEN, BECKER, M. VANSIMPSEN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 décembre 2012. Relation: LAC/2012/59907. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013022887/63.

(130027632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Hawley Luxco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.227.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2013.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant A

Référence de publication: 2013027175/13.

(130032760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Lux 2 Starlight USD S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 175.172.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of the month of January.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Starwood Capital Operations, LLC, a LLC organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, in the City of Wilmington, County of New Castle, registered with the State of Delaware under number 2975092, here represented by Thierry Drinka, with professional address at 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name "Lux 2 Starlight USD S.à r.l." (the "Company"), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915 on commercial companies as amended (the "Company Law") and by the present articles of association (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

2.2 The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Company's board of managers. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution adopted by the shareholders in the manner required to amend the Articles.

2.3. Branches, subsidiaries or other offices may be established either within the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the board of managers and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial and other, Luxembourg or foreign enterprises. The Company's purpose is, in particular, to generate significant returns for its shareholders by

(i) locating, analyzing, investing in, acquiring, holding, originating, maintaining, operating, leasing, managing, developing, improving, mortgaging, encumbering, and selling for profit equity and debt interests in real estate and in securities and other interests related to real estate, including, without limitation, developable land, rental apartment buildings, office properties, retail properties, industrial properties, research and development properties, hotels, resorts and destination complexes, timeshares, motels and other lodging facilities, mixed use properties, telco properties and zoned residential land and debt instruments secured by real estate or by interests in such real estate,

(ii) participating as a partner, owner or investor in or lender to other general or limited partnerships, limited liability companies, corporations or other vehicles or Persons, the business of which is related to real estate including, without limitation, the ownership, sale, leasing, financing, development and/or management thereof or the provision of services thereto, and

(iii) engaging in all other activities related or incidental thereto.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required to amend the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000) represented by five hundred (500) shares in registered form with a nominal value of 40 US Dollars (USD 40), all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required to amend the Articles.

5.3 Any share premium paid in respect of any shares upon their issuance shall be allocated to a share premium account of the Company. Such share premium account may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of new shares, subject to the provisions of the Articles. Moreover, the amount of the said share premium account may be used to provide for the payment of shares, which the Company may redeem from its respective shareholders, to offset any net losses, to make distributions to the shareholders, or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders. The transfer of shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the share capital of the Company. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Company Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Company Law and may be examined by any shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares, in the framework of a decrease of its share capital by cancellation of the redeemed shares, under the following terms and conditions:

(i) the redemption price shall be set by reference to the nominal value of each redeemed share, or if higher within the total amount of any distributable sums in accordance with the entitlement of the redeemed shares as provided for by the Articles. Where the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price;

(ii) the redemption shall be carried out by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital; and

(iii) the redeemed shares shall be cancelled following the decrease of the capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Manager(s).

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by the shareholders who set the term of their office. Managers of the Company need not be shareholders.

7.2 If several managers have been appointed, they shall collectively constitute a board of managers.

7.3 If a sole manager has been appointed, she/he/it shall assume all powers conferred by the Company Law and the Articles to the board of managers. The sole manager shall have the option of memorializing her/his/its decisions in minutes.

7.4. The managers are eligible for reappointment but may be dismissed at any time ad nutum (i.e. without any reason) by a resolution of the shareholders. A Manager may resign at any time, but a resigning Manager shall continue to hold office until his successor has been appointed.

Art. 8. Powers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Luxembourg law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the board of managers or in accordance with article 10.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers may appoint from among its members a chairman, who will preside at all meetings of the board of managers and of the shareholders. It may also appoint a secretary, who need not be a manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

9.2 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of the chairman or any other manager at the place indicated in the convening notice.

9.3 Written notice of any meeting of the board of managers, regardless of whether such notice is the original or a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in the case of an emergency meeting, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.4 No such convening notice is required if all members of the board of managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice requirement may be waived by the written consent, regardless of whether the original consent or a copy thereof is delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places designated in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

9.5 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, regardless of whether the original appointment or a copy thereof delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed subsequently in writing.

9.6 The board of managers may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication that allows all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to in-person participation at such meeting.

9.8 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

Art. 10. Representation of the Company.

10.1 The Company shall be bound towards third parties by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board or managers or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the single or joint signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and within the limits of such power.

Art. 11. Conflicts of interest.

11.1 In the event that any manager or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager or officer shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such manager's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of the shareholders. If the Company has only one shareholder, a statement of the conflict of interest must be recorded in minutes.

11.2 Notwithstanding the above, no contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a manager, director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any manager or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 12. Liability of the managers.

12.1 In connection with their mandate, the managers assume no personal liability for any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles and the applicable provisions of the Luxembourg law.

12.2 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Company Law, a manager shall not be responsible for the acts, omissions or defaults of the other managers, or for any

loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which may occur in the performance of their duties, except if the same is caused by his gross negligence or willful default.

12.3 To the full extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2, shall be indemnified out of the assets of the Company for all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties, save for liabilities and expenses caused by from their gross negligence or willful default and in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

IV. General meetings of shareholders

Art. 13. Powers and Voting rights.

13.1 The general meeting of shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all operations of the Company within the limits of the Company Law.

13.2 Each share is entitled to one vote. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

13.3 Without prejudice to articles 13.4 and 13.5, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

13.4 If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 14.2 and shall cast their vote by signing the circular resolution. Shareholders shall be obliged to cast their vote and mail it to the Company within fifteen (15) days as from the sending of the text of the proposed resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.5 The sole shareholder assumes all powers conferred by the Company Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be memorialized in minutes.

Art. 14. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.

14.1 The shareholders may be convened or consulted by any manager. The board of managers must convene or consult the shareholders at the request of shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital of the Company.

14.2 The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

14.3 Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date set for such meeting, except in case of an emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

14.4 Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the convening notices for the meetings.

14.5 If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as having been duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

14.6 A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy, such proxy to be granted in writing, whether in original or delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

14.7 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted (i) by shareholders (ii) owning more than one-half (1/2) of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or upon the first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

14.8 However, resolutions to modify or amend the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three (3/4) quarters of the share capital of the Company. However, under no circumstances may a majority of the shareholders oblige any shareholders to increase their participation in the Company.

14.9 The shareholders may only change the nationality of the Company by unanimous vote.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 15. Accounting Year and Annual general meeting.

15.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year.

15.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's board of managers shall prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all of the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) and shareholders of the Company.

15.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15.4 If there are more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place within the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice.

15.5 If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice for the meeting, such meeting to take place within the time period set forth by the Company Law.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve as required by the Company Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve is equal to ten per cent (10%) of the share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5.

16.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to allocate any surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, pursuant to the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits accrued since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;
- (iv) assurance has been given that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and
- (v) if after the close of the financial year, the amount available for distribution is less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1 In the event of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, appointed by a resolution of the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by the Company Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the sale of the assets and the payment of the liabilities of the Company.

17.2 Any surplus remaining from the sale of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder of the Company.

VII. General provision

Art. 18. General provision. Reference is made to the provisions of the Company Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2013.

Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by Starwood Capital Operations, LLC prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of USD 20,000 (twenty thousand US Dollars) is as now at the disposal of the Company proof of which has been duly given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately upon the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing all of the subscribed share capital, passed the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to set at two (2) the number of members of the board of managers and to appoint the following persons as the managers of the Company for an unlimited period of time:

(i) Mr. Thierry DRINKA, born in Laon (France) on October 11, 1968, with professional address at 6 rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg;

(ii) Mr. Jerome SILVEY, born in Pennsylvania (USA) on June 27, 1957, with professional address at 591, West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, United States of America; and

Second resolution

The sole shareholder resolves to establish the registered office of the Company at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation, and in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the date first indicated in this document.

The present deed, having been read to the proxyholder of the appearing party, was signed by the proxyholder and the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trentième jour du mois de janvier,
par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
a comparu

Starwood Capital Operations LLC, une Limited Liability Company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, dans la ville de Wilmington, Comté de New Castle, inscrite dans l'Etat du Delaware (USA) sous le numéro 2975092, ici

représentée par Thierry Drinka avec adresse professionnelle au 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Lux 2 Starlight USD S.à r.l.» (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi») et par les présent statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le siège social de la Société peut être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.3 Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance de la Société si le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, qu'elles soient luxembourgeoises ou étrangères.

Plus particulièrement, la Société a pour objet de générer d'importants bénéfices au profit de ses actionnaires par

(i) La localisation, l'analyse, l'investissement, l'acquisition, la détention, l'initialisation, le soutien, le maintien, le contrôle, la location, la gestion, le développement, l'amélioration, l'hypothèque, les sûretés et garanties, la vente bénéficiaire et la conclusion d'emprunts porteurs d'intérêts relatifs à des propriétés immobilières ou titres et autres intérêts liés à l'im-

mobilier, y inclus, sans y être limités, les terres à améliorer et développer, les immeubles de rapport et d'appartements à louer, les immeubles de bureaux, les maisons unifamiliales, les ensembles industriels, les immeubles de recherche et développement, les parcs de loisirs, ensembles et complexes hôteliers, les propriétés à temps partiels, motels et autres lieux d'hébergement, habitations mixtes, propriétés telco et terrains en zone résidentielle, et les emprunts hypothécaires ou garantis par des sûretés grevant ces droits immobiliers,

(ii) Prendre des participations en tant qu'associé, propriétaire ou investisseur ou bailleur de fonds, comme commandité ou commanditaire de société en commandite, associé de sociétés à responsabilité limitée, actionnaire de sociétés anonymes, ou autres formes juridiques de personnes morales, dont l'objet commercial est en relation avec le domaine de l'immobilier, en ce compris, sans y être limité, la propriété, la vente, la location, le financement, le développement et/ou la gestion de ceux-ci ou la prestation de services y relative, et

(iii) L'engagement et l'implication dans toute autre activité qui pourrait être liée à celles évoquées ci-avant, de manière directe, indirecte ou accessoire.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille US Dollars (USD 20.000) représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de quarante US Dollars (USD 40), toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3 Toute prime d'émission payée lors de l'émission de parts sociales doit être affectée à un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'émission des Parts Sociales») de la Société. Le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales peut être incorporé dans le capital social de la Société, en échange respectivement de l'émission de nouvelles Parts Sociales, conformément aux dispositions des Statuts. En outre, le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales peut être utilisé pour effectuer le remboursement de Parts Sociales, que la Société peut racheter aux associés respectifs, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions, respectivement, aux associés détenant des Parts Sociales ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société. Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil. Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales, dans le cadre d'une réduction de son capital souscrit par annulation des parts rachetées et conformément aux modalités et conditions suivantes:

(i) le prix de rachat est fixé par référence à la valeur nominale de chacune des parts sociales rachetées, ou, s'il est supérieur, dans la limite du montant total de toutes les sommes distribuables et en conformité avec les droits conférés aux parts sociales rachetées tels que prévus par les Statuts. Lorsque le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles pour couvrir l'excédent de prix;

(ii) le rachat est décidé par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société; et

(iii) les parts sociales rachetées sont annulées immédiatement après la réduction du capital social.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Le ou les gérants ne sont pas nécessairement associés.

7.2 Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

7.3 Si un gérant unique a été nommé, il assume tous les pouvoirs conférés par la Loi et les Statuts au conseil de gérance. Le gérant unique aura l'option de consigner ses décisions dans des procès-verbaux.

7.4 Les gérants sont rééligibles pour nomination mais révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés. Un gérant peut démissionner de son mandat à n'importe quel moment mais un gérant démissionnaire devra continuer d'exercer son mandat jusqu'à ce qu'un successeur lui soit désigné.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et activités conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance peut nommer parmi ses membres un président, qui présidera toutes les réunions du conseil de gérance et des actionnaires. Il peut aussi nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui sera responsable de garder les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des actionnaires.

9.2 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.3 Il sera donné à tous les gérants une convocation, qu'elle soit en original ou en copie envoyée par télégramme, télex, facsimile ou courriel, de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas de réunion urgente, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.4 Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et déclarent avoir été dûment informés et avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à l'exigence de convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance que le consentement soit en original, soit en copie envoyée par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique par chaque membre du conseil de gérance. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.5 Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, que ce soit en original ou sur copie par télégramme, télex, facsimile ou courriel, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.6 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, attestées soit en original soit en copie émise par télégramme, télex, facsimile ou courriel.

Art. 10. Représentation.

10.1 La société sera engagée par rapport aux tiers par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre du conseil de gérance ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle ou les signatures conjointes de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2 et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Conflit d'intérêts.

11.1 Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs gérants, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait gérant, administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé.

11.2 Nonobstant ce qui précède, aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs gérants, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait gérant, administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé. Le gérant, directeur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est gérant, administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires. Au cas où un gérant, directeur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, ce gérant, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil de gérance de son intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil gérant, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 12. Responsabilité des gérants.

12.1 Dans le cadre de leur mandat, les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

12.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59, alinéa 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

12.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 13. Pouvoirs et Droits de vote.

13.1 L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les activités de la Société dans les limites de la Loi.

13.2 Chaque part sociale donne droit à un vote. Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci.

13.3 Sans préjudice des articles 13.4 et 13.5, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

13.4 Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 14.2 et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze (15) jours suivant l'envoi du texte de la résolution proposée. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, attestées soit en original soit en copie émise par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.5 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront consignées en procès-verbaux.

Art. 14. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

14.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social de la Société.

14.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

14.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

14.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

14.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

14.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne (associé ou non) comme mandataire, un tel mandat sera donné par écrit, soit en original, soit en copie envoyé par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

14.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

14.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité des associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

14.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 15. Exercice social et assemblée générale annuelle.

15.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) et des associés de la Société.

15.3 Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaires et bilan au siège social de la Société.

15.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation.

15.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1 Cinq pourcent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pourcent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5.

16.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le conseil de gérance;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société;
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés; et
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société.

VII. Dispositions générales

Art. 18. Dispositions générales. Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Starwood Capital Operations, LLC, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de USD 20,000 (vingt mille US Dollars) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de fixer à deux (2) le nombre de gérants et de nommer les personnes suivantes en tant que gérant de la Société pour une période indéterminée:

(i) M. Thierry DRINKA, né à Laon (France) le 11 octobre 1968, avec adresse professionnelle au 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg,

(ii) M. Jerome SILVEY, né en Pennsylvanie (USA) le 27 juin 1957, avec adresse professionnelle au 591 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique,

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est établi au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Drinka et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 février 2013. LAC/2013/5983. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Releveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013023550/586.

(130028244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Houdah Software S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 255, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.957.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Pour compte de Houdah Software Sàrl

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2013027183/12.

(130032758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Highland VIII - Lux (1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 140.186,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 152.174.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2013.

Référence de publication: 2013027177/11.

(130033222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Highland VIII - Lux (2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 140.186,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 152.180.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2013.

Référence de publication: 2013027179/11.

(130033225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Horizon Santé, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 667.051,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 164.492.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2013.

Référence de publication: 2013027182/11.

(130032673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

I.T.I.C.-International Technologies Investments Company Holding S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,

(anc. I.T.I.C. -International Technologies Investments Company Holding S.A.).

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 95.770.

L'an deux mille douze, le dix-sept décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme " I.T.I.C. -International Technologies Investments Company Holding S.A.", (ci-après dénommée la "Société"), avec siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 95.770, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 17 septembre 2003, publié au Mémorial C numéro 1070 du 15 octobre 2003. Les statuts ont été modifiés par acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster en date du 13 décembre 2010, publié au Mémorial C numéro 1050 du 19 mai 2011.

L'assemblée est présidée par Madame Sandra KAISER, Corporate Manager, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

La Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Fanny MEUNIER, Corporate Administrator, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Annerose GOEBEL, Corporate Administrator, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transformation de la Société, actuellement société de participations financières pleinement imposable (SOPARFI), en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") conformément aux dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et changement de la dénomination sociale en "I.T.I.C.-International Technologies Investments Company Holding S.A. - SPF".

2. Modification subséquente de l'objet de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

La Société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui sont de nature à le favoriser, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi.»

3. Adaptation et refonte complète des statuts.

4. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide:

- d'abandonner le statut de société de participations financières pleinement imposable (SOPARFI) et de transformer la Société en société de gestion de patrimoine familial («SPF»), avec effet au jour de l'acte;
- de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 2 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 2);

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts comme suit:

Titre préliminaire

Dans les présents statuts la "Loi" signifie les dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures telles que complétées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

A. Nom - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de " I.T.I.C.-International Technologies Investments Company Holding S.A. -SPF", (ci-après dénommée la "Société"), ayant la qualité de société de gestion de patrimoine familial au sens de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), (ci-après la "Loi").

Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

La Société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui sont de nature à le favoriser, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi.

B. Capital social - Actions

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR), divisé en dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cinq euros (5,- EUR) chacune.

Art. 4. Les actions sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la loi toute personne suivante:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé, ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la Société.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale prise en accord avec les dispositions applicables au changement de statuts.

La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au Conseil d'Administration.

L'assemblée générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

C. Conseil d'administration

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Cependant, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs peuvent être réélus pour des termes successifs.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner un représentant qui agira au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si son successeur est désigné au même moment.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du Conseil d'Administration lui sont dévolus.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration élira en son sein un président.

Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, par télécopie ou par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télécopie, courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, une copie en étant une preuve suffisante. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre, télécopie, par courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire, une copie étant une preuve suffisante.

Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres de façon continue et qui permet une participation efficace de toutes ces personnes. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est présumée se tenir au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions ne sont prises qu'avec l'approbation de la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 7. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou bien, en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 8. La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

D. Surveillance

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

E. Assemblée générale des actionnaires

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. La mort ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) ne mènera pas à la dissolution de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société. Les actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Les actionnaires prenant part à une assemblée par le moyen d'une visio-conférence, ou par le biais d'autres moyens de communication permettant leur identification, sont considérés être présents pour le calcul des quorum et votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les unes les autres en continu et également permettre une participation efficace de ces personnes à l'assemblée.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, courrier électronique (sans signature électronique), par télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie en étant une preuve suffisante, une autre personne comme son mandataire.

Chaque actionnaire peut voter par des formes de votes envoyées par courrier ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent uniquement utiliser les formes de vote fournies par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, ainsi que le sens du vote ou de son abstention.

Les formes de vote n'indiquant pas un vote, que ce soit pour ou contre la résolution proposée, ou une abstention, sont nulles. La Société prendra uniquement en compte les formes de vote reçues avant l'assemblée générale à laquelle elles se rapportent.

Les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimés, sauf si l'objet pour lequel une décision devait être prise se rapporte à une modification des statuts. Dans ce cas, la décision sera prise à la majorité des deux-tiers des votes valablement exprimés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 11. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le quinzième jour du mois d'avril à 15.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

F. Exercice social - Bilan

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 3.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés, par le conseil d'administration, en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Application de la loi

Art. 14. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à 900,- EUR. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont toutes signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sandra KAISER, Fanny MEUNIER, Annerose GOEBEL, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 24 décembre 2012. Relation GRE/2012/4940. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013022945/248.

(130027977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Hydro Energy 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 160.998.

Les statuts coordonnés au 9 janvier 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013027185/11.

(130032835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Hava Naguila s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 103.118.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013027186/10.

(130032709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Leafy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 159.681.

In the year two thousand and twelve, on thirtieth day of November,
before us Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Leafy Holdco S.à r.l. a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 172.298 (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Marc Frantz, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 30 November 2012,

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Leafy S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 21 March 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1316 of 17 June 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.681 (the "Company"). The articles of incorporation were last amended following a notarial deed dated 19 August 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2557 dated 21 October 2011.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro cent (EUR 0.01) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred euro and one cent (EUR 12,500.01).

2 To issue one (1) new share with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for the new share, with payment of a share premium in a total amount of fourteen million nine hundred ninety nine thousand nine hundred ninety nine euro and ninety-nine cents (EUR 14,999,999.99) by the Shareholder and to accept full payment in kind.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro cent (EUR 0.01) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred euro and one cent (EUR 12,500.01).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue one (1) new share with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

The Subscriber declared to subscribe for the one (1) new share with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), together with the payment of a share premium of fourteen million nine hundred ninety nine thousand nine hundred ninety nine euro and ninety-nine cents (EUR 14,999,999.99) and to make payment in full for such new share by a contribution in kind consisting of a receivable (the "Contribution").

The Contribution represents a value in an aggregate amount of fifteen million euro (EUR 15,000,000.-).

Proof of the ownership by the Subscriber of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Subscriber declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Subscriber further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report").

The conclusions of the Report read as follows:

"Based on the valuation methodology, we have no observation to mention on the value of the Contribution in Kind which corresponds at least in number and nominal value to the one new share, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), to be issued with a share premium in an aggregate amount of fourteen million nine hundred ninety nine thousand nine hundred ninety-nine euro and ninety-nine cents (EUR 14,999,999.99)."

The Report, which after being signed "ne varietur" by the Shareholder, as above represented, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the one (1) new share according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro and one cent (EUR 12,500.01) divided into one million two hundred fifty thousand one (1,250,001) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all of which are fully paid up"

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at five thousand five hundred euro (EUR 5,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente novembre,

par-devant nous Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Leafy Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.298 (l'«Associé»),

représenté aux fins des présentes par Maître Marc Frantz, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 30 novembre 2012.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Leafy S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), dont le siège social est au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 21 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1316 du 17 juin 2011 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.681 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par acte notarié en date du 19 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2557, en date du 21 octobre 2011.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un centime d'euro (EUR 0,01) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cents euros et un centime (EUR 12.500,01).

2 Émission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de cette nouvelle part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatorze millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 14.999.999,99) par l'Associé à libérer intégralement par un apport en nature.

4 Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un centime d'euro (EUR 0,01) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cents euros et un centime (EUR 12.500,01).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

L'Associé a déclaré souscrire à la part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un centime d'euros (EUR 0.01), ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatorze millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 14.999.999,99) et libérer intégralement cette part sociale souscrite par un apport en nature consistant en une créance (l'«Apport»).

L'Apport représente un montant total de quinze millions euros (EUR 15.000.000,-).

La preuve par le Souscripteur de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Le Souscripteur a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Sur base de notre méthode d'évaluation, nous n'avons pas d'observation à mentionner sur la valeur de l'Apport qui correspond au moins en nombre et valeur nominale à une part sociale nouvelle, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), à émettre avec une prime d'émission d'un montant total de quatorze millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 14.999.999,99).»

Le Rapport, qui après avoir été signé «ne varietur» par l'Associé, tel que ci-dessus représenté, et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre la part sociale nouvelle conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

"Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros et un centime (EUR 12.500,01) divisé en un million deux cents cinquante mille et une (1.250.001) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à cinq mille cinq cents euros (EUR 5.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante ci-avant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: M. Frantz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 6 décembre 2012, REM/2012/1557. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013022997/167.

(130027767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Holdinvest s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 165.467.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013027189/13.

(130032826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

HLG Ingénieurs-Conseils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8395 Septfontaines, 20, Kierchewee.
R.C.S. Luxembourg B 88.631.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 février 2013.
Pour copie conforme

Référence de publication: 2013027188/11.

(130033281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Horus SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9BIS, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 165.714.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2013.
Paul DECKER
Le Notaire

Référence de publication: 2013027192/12.

(130033256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

M2 Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 182, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 175.128.

STATUTS

L'an deux mille treize, le seize janvier.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) la société anonyme M2F, établie et ayant son siège social à L-8011 Strassen, 315A, Route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 113411,

ici dûment représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Marc FELTES, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-8011 Strassen, 315A, route d'Arlon.

2) la société anonyme LOCARLUX SA, établie et ayant son siège social à L-1220 Luxembourg, 182, rue de Beggen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 95423,

ici dûment représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Rudy REUTER, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-8129 Bridel, Feitekneppchen.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer entre elles et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

En outre, elle pourra procéder à l'achat, la vente, la mise en valeur d'immeubles et meubles et la gestion de patrimoines mobiliers et immobiliers propres.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute

autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Art. 4. La société prend la dénomination de M2 INVEST.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Les gérants pourront établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues à l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. En cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance est composé d'au moins un gérant A et un gérant B.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, le cas échéant, qui fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique ou les associés, le cas échéant.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, dans le cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un gérant A avec un gérant B, ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué dans les limites du mandat.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus des 2/3 du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) M2F, prédésignée, cinquante parts sociales,	50
2) LOCARLUX SA, prédésignée, cinquante parts sociales,	50
Total: cent parts sociales,	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-1220 Luxembourg, 182, rue de Beggen.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant de catégorie A:

- la société anonyme M2F, établie et ayant son siège social à L-8011 Strassen, 315A, Route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 113411.

Gérant de catégorie B:

- la société anonyme LOCARLUX SA, établie et ayant son siège social à L-1220 Luxembourg, 182, rue de Beggen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 95423.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. FELTES, R. REUTER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 janvier 2013 AC/2013/2541. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013023057/121.

(130027468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Hubco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 158.444.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HUBCO S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013027194/11.

(130033255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.